

Fiche-action 3 : Conforter les dynamiques touristiques



Description générale et logique d'intervention

Dans l'optique d'une différenciation du territoire et de ses facteurs d'attractivité, la structuration et le développement des filières touristiques restent des enjeux majeurs pour le Mâconnais Sud Bourgogne. En lien avec les marqueurs identitaires du territoire, l'action est ciblée sur l'itinérance touristique, les patrimoines naturels, culturels et historiques ainsi que la gastronomie et l'œnotourisme, facteurs-clés de l'attrait touristique.

Type et description des actions

Action A : Valoriser et promouvoir le patrimoine naturel, culturel et historique

Action B : Valoriser et promouvoir les secteurs de la gastronomie et de l'œnotourisme

Action C : Permettre la découverte du territoire par l'aménagement d'itinéraires touristiques (itinérance touristique douce, circuits thématiques...)

Coûts admissibles

Toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont éligibles, hormis les dépenses suivantes : crédit-bail, TVA, montage en VEFA, baux emphytéotiques, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature, acquisition seule de terrains et bâtiments non suivie de travaux et charges de fonctionnement liées à l'exploitation de bâtiment

Bénéficiaires et conditions d'admissibilité

	Action A	Action B	Action C
Bénéficiaires	Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, associations de droit public et de droit privé, micro et petites entreprises, PME, grandes entreprises, groupements d'entreprises, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, syndicats professionnels ou interprofessionnels, offices de tourisme, PETR, syndicats mixtes, fondations, chambres consulaires, sociétés d'économie mixte, structures coopératives		
Conditions d'admissibilité	Aucune	Aucune	Aucune

Modalités d'intervention financière

- Taux minimal d'autofinancement : 20%
- Plancher de dépenses éligibles : 10 000 €
- Plafond de subvention LEADER :
 - Opération de fonctionnement : 50 000 €
 - Opération d'investissement : 200 000 €
- Cofinancement :
 - Contrepartie régionale automatique
 - Autorisé uniquement pour les projets supérieurs à 200 000 € HT



Contact :

Francky Sabot, chargé de mission "Politiques contractuelles et ingénierie financière" :
fsabot@maconnais-sud-bourgogne.fr / 06 43 98 22 44

Cyrielle Dupont-Sogno, gestionnaire LEADER :
leader@maconnais-sud-bourgogne.fr / 06 79 11 07 60